



RÈGLES D'UTILISATION

Vous souhaitez utiliser notre marque ou la mentionner dans vos communications ?
Tournée Minérale® est une marque protégée et des règles d'utilisation s'appliquent.

La marque verbale et semi-figurative **Tournée Minérale®** est protégée par de multiples dépôts Benelux, UE et Suisse en classes 35, 36 et 41:

- Marque verbale, Benelux (BOIP), enregistrée sous le n° 992682 (voir Annexe 2);
- Marque semi-figurative, Benelux (BOIP), enregistrée sous le n° 992744 (voir Annexe 2);
- Marque verbale, Union Européenne (EUIPO), enregistrée sous le n° 017697806;
- Marque semi-figurative, Union Européenne (EUIPO), enregistrée sous le n° 017697848;
- Marque verbale, Suisse (IGE/IPI), enregistrée sous le n° 720821;
- Marque semi-figurative, Suisse (IGE/IPI), enregistrée sous le n° 720834.

Ces différents dépôts ont été effectués par la Fondation Belge Contre le Cancer. La licence de la marque verbale et figurative a été attribuée à l'ASBL Univers santé le 14 septembre 2020 pour la Belgique francophone (au VAD/De Druglijn pour la Belgique néerlandophone). Nous avons donc la qualité pour agir en cas de contrefaçon de la marque verbale et semi-figurative « Tournée Minérale® » sur ce territoire.

Afin d'éviter que la marque Tournée Minérale® ne ressemble à une initiative publicitaire mais reste bien une opération de santé publique au profit de toutes et tous, seuls ces organismes peuvent l'utiliser sans restrictions. Tournée Minérale® prône des valeurs de santé publique et de bien-être. **Nous refusons toute association à toute forme de communication portée par des marques de boissons alcoolisées** (ou non-alcoolisées de la même marque). Toute mention de Tournée Minérale dans ce cadre, fera l'objet de poursuites judiciaires. Pour tout autre utilisation, les règles ci-dessous doivent être respectées. .

En cas de campagne publicitaire **à but commercial**, Univers santé ASBL, détenteur des droits de la marque, doit être informée et l'utilisateur-trice doit respecter les règles édictées ci-dessous. Et, dans le cadre de **campagnes publicitaires mass médias** (télé, radio, cinéma, presse, affichage...), **un accord préalable** doit être demandé à Univers santé ASBL et une contribution financière à cette campagne d'utilité publique sera demandée et fera l'objet d'une convention entre les parties. Le montant sera déterminé en fonction de l'ampleur de la campagne et des médias utilisés.

De manière générale, nous ne donnons l'autorisation d'utilisation de la marque verbale et semi-figurative « Tournée Minérale® » qu'aux seules conditions suivantes:



Utilisation du logo Tournée Minérale®

- L'usage du **logo** «Tournée Minérale®» (tel qu'enregistré et présenté ci-dessous) est la seule propriété d'Univers santé, du VAD et de la Fondation contre le cancer. Tout changement ou réinterprétation du logo fera l'objet de poursuite.
- De manière générale, nous demandons de ne pas inclure notre logo dans les supports marketing. Même si la marque Tournée Minérale® peut être mentionnée dans des communications commerciales aux conditions régies ci-dessous, il est interdit d'utiliser directement notre logo sans notre accord ainsi que de donner l'impression qu'il existe une collaboration directe ou que vous êtes impliqué-e dans l'organisation de la campagne.
- Lorsque la marque est citée dans vos communications, utilisez Tournée Minérale® en prônant des valeurs de santé publique et de bien-être et votre produit ou service concerné ne peut entrer en contradiction avec ces valeurs;
- Lorsque la marque est citée dans vos communications, utilisez «Tournée Minérale» en respectant l'orthographe et la casse: «TOURNEE MINERALE®» ou «Tournée Minérale®»;
- Apposez le signe ® ou ™ à côté de chaque mention de Tournée Minérale®;
- Mentionnez les liens réseaux sociaux suivants de manière claire, à côté de chaque mention de «Tournée Minérale®»: @tourneemineralebief (nous sommes présents sur Facebook, Instagram et Twitter).

Citation de la marque Tournée Minérale®

- Tournée Minérale® est une action qui vise à promouvoir un mois sans alcool chaque année durant le mois de février. L'action doit être respectée telle que décrite sur le site web: www.tournee-minerale.be.
- En dehors des réseaux sociaux, dans vos démarches de communication, mentionnez à tout le moins le site internet www.tournee-minerale.be de manière claire.



En cas de communication sur Tournée Minérale® par le biais de partenaires externes (agences de communication, influenceuseuses, etc.), ces derniers devront, à tout le moins, mentionner nos réseaux sociaux: @tourneemineralebefr (pour les communications en néerlandais, @tourneemineralevlaanderen).



Par ailleurs, les # suivants peuvent être également mentionnés:
#tourneeminerale | #jeparticipeetvous | #challengeespotes



L'utilisation de la marque « Tournée Minérale® » ne pourra dépasser la date du 30 mars et ne pourra être utilisée au-delà des frontières belges.

En cas de non-respect de ces conditions, nous prendrons les mesures nécessaires pour agir en contrefaçon devant les Cours et Tribunaux compétents.



Contact :

Univers santé asbl
Place Galilée 6,
1348 Louvain-la-Neuve
+32 10 47 28 28
info@tournee-minerale.be
www.tournee-minerale.be

POWERED BY



MARQUE SEMI-FIGURATIVE



Mention obligatoire sur les réseaux sociaux :
@tourneemineralebefr

DÉPÔTS BENELUX

Tournée Minérale®

Office des marques: BX
Numéro de l'enregistrement: 992682
Statut de la marque: Registered
Nom du demandeur: Stichting tegen Kanker Fondation contre le Cancer
Produits et Services: 35, 36, 41
Date de la demande: 24-03-2016



TOURNEE MINERALE®

Office des marques: BX
Numéro de l'enregistrement: 992744
Statut de la marque: Registered
Nom du demandeur: Stichting tegen Kanker Fondation contre le Cancer
Produits et Services: 35, 36, 41
Date de la demande: 24-03-2016